Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260702-0902_07_2026-DE

DELIBÉRATION - SEANCE DU 2 JUILLET 2026

0902_07_2026 Désignation d'un correspondant incendie et secours

Le deux juillet deux mille vingt-six (02/07/2026), à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier GUERVILLY, à la salle des fêtes de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 25 juin 2026	
Présents :	Olivier GUERVILLY	Alexandre LE DANTEC (18h40)
	Odile HERVE	Sophie MENGUY
	Ghislaine COTREL	Eric MORDELET (18h50)
	Arnaud LE BRAS	Hélène CORBEL
	Laure ROPERS	René QUEMENEUR
	Romain LE CABEC	Raphaël LOUBATON
	Gilles LE CALVEZ	Sylvie LE NORMAND
		Myriam BIDAULT (18h55)
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 prévoit la désignation d'un correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sur les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies, ainsi qu'à la gestion des risques et à la sensibilisation de la population.

Il participe notamment à la diffusion des bonnes pratiques en matière de sécurité civile et contribue à l'information du Conseil municipal sur ces sujets.

Le correspondant incendie et secours exercera les missions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur, en lien avec le Maire, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et l'ensemble des acteurs concourant à la sécurité civile.

Les membres du Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260702-0902_07_2026-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

DÉCIDENT de désigner Monsieur Olivier GUERVILLY, Maire de Saint-Clet, en qualité de correspondant incendie et secours de la commune.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Olivier GUERVILLY

Le secrétaire de séance

Arnaud LE BRAS

MAIRIE DE SAINT-CLET 22260